

RÉPUBLIQUE du SÉNÉGAL

Plan stratégique national de la Recherche et de l'Innovation 2023-2032

SYNTHESE

Son Excellence, le Président de la République, dans sa vision déclinée dans le PSE, a instruit le Plan stratégique national de la Recherche et de l'Innovation (PSNRI) 2023-2032. Le PSNRI qui repose sur 5 piliers propulsera le Sénégal comme vitrine phare de la Recherche et l'Innovation Africaine à travers le monde. L'opérationnalisation se déclinera à travers les mesures phares suivantes :

1. Gouvernance

- Atelier de restitution du PSNRI aux Universitaires, Chercheurs et Institutions ;
- **Promulguer la loi d'orientation pour la R&I** dont un projet est déjà en cours et qui devrait être finalisé et ratifié avant la fin de l'année ;
- Approuver le **décret portant création du Conseil National pour la R&I**, et en assurer la présidence effective par le Chef de l'Etat ; la date de la première réunion du Conseil National sera annoncée et servira d'opportunité pour présenter la stratégie à un public large et international, avec une forte communication à l'appui ;
- **Mettre en place l'Observatoire National de la R&I (ONRI)** et sélectionner les comités administratifs des observatoires sectoriels ; l'ONRI (avec ses cinq (5) piliers) sera un cadre consultatif, de rencontres multisectorielles, d'analyses et de propositions (Think Tank) ;
- **Restructurer** en trois (3) directions (au lieu de quatre) la Direction Générale de la Recherche et de l'Innovation (DGRI) et la doter de moyens humains, financiers et techniques, pour lui permettre de pleinement jouer son rôle de coordonnateur du PSNRI ;

2. Mobilisation et allocation des ressources

- Approuver le projet de **décret portant création du Fonds National pour la R&I** ;
- Créer le Fonds National, mettre en place le cadre organisationnel et lancer les activités de mobilisation de ressources financières et techniques ;

- Activer les sources de financement du Fonds National tels que (i) le budget de transfert de l'État, (ii) les contributions du secteur économique, industriel, pétrolier et minier, (iii) la contribution forfaitaire à la charge des employeurs (CFCE) et (iv) la redevance d'utilisation des télécommunications (RUTEL) ;
- Développer les stratégies indiquées pour atteindre l'objectif de 600 milliards pour le **Fonds National pour la R&I**, d'ici 2027.

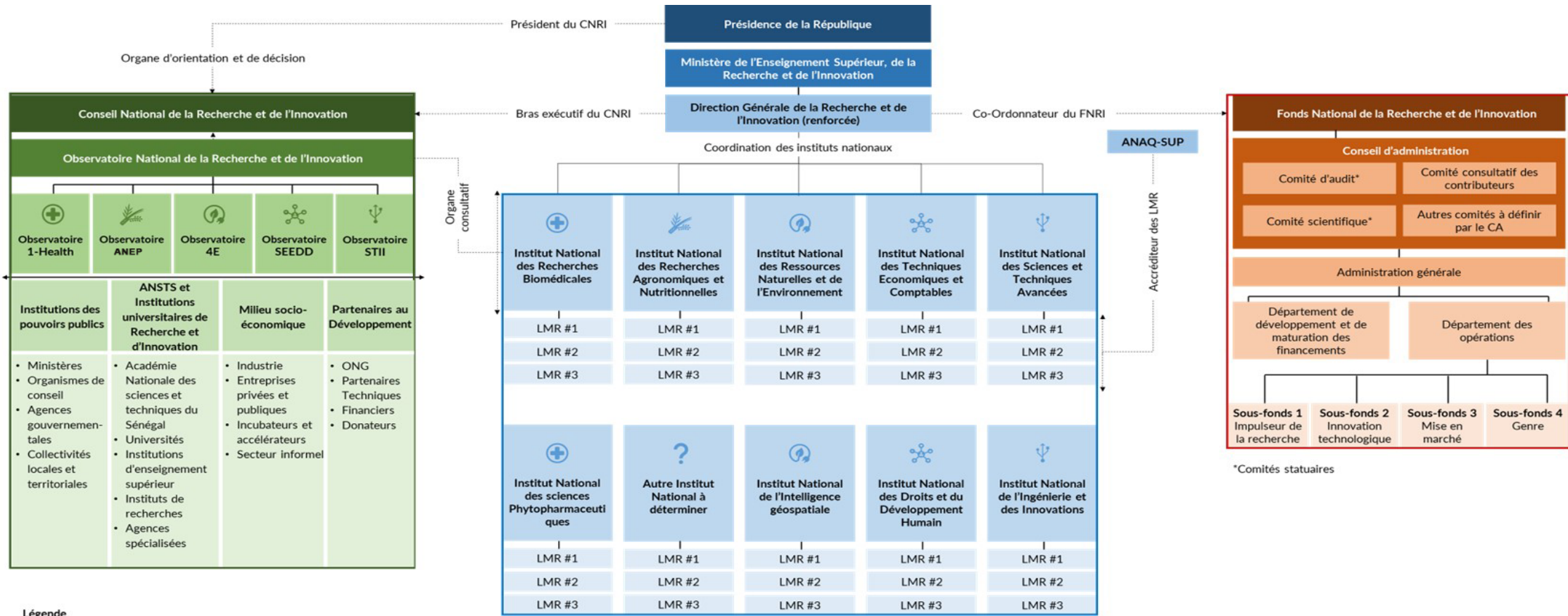
3. Renforcement de l'écosystème

- Mettre en place un Comité interministériel pour la collaboration des Ministères en charge de l'Enseignement supérieur et de la R&I, de l'Éducation, de la Formation, et de l'insertion professionnelle, pour un renforcement des programmes éducatifs en R&I ;
- Finaliser les projets d'infrastructures en appui à la R&I, dont certains sont à une étape avancée : la **Cité du Savoir**, les parcs scientifiques et technologiques en partenariat avec le secteur privé, l'**Université Virtuelle de la Diaspora Africaine**, les centres d'appui à l'innovation des entreprises dans les institutions d'enseignement supérieur et de recherche, et le Parc des technologies numériques ;
- Organisation de la 1^{re} **Biennale de la Recherche, de l'Innovation et de l'Industrialisation en Afrique** (BRII-Afrique ; dernier trim. 2023) ;
- Développer des plateformes d'échanges sur les opportunités de financement et de valorisation des activités de la R&I, et sur les titres de protection d'actifs de propriété intellectuelle ;
- Poursuivre le développement du **programme spatial sénégalais avec la construction du Centre de réception et de traitement des données géospatiales** et une stratégie de communication ambitieuse et soutenue.
- Faire fonctionner les **2 microscopes électroniques** ;
- Faire effectivement démarrer le **Super-Calculateur** ;
- Mettre en place un programme spécial Centres de Recherches et d'Essai (**CRE**) ;

THEORIE DU CHANGEMENT

VISION	Eriger la recherche et l'innovation en catalyseurs du développement durable, de l'industrialisation et de l'entreprenariat pour un Sénégal émergent à l'horizon 2035.					
MISSION	Créer un environnement de la recherche et de l'innovation sous-tendu par une gouvernance inclusive.					
RÉSULTATS PRINCIPAUX (à long terme)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Premier marché le plus attractif en Afrique de l'Ouest avec plus de 600 milliards de francs CFA de fonds investis. ▪ Indice mondial de l'innovation de 23.3 en 2021 à 30 en 2032 pour se hisser dans le top 3 de l'Afrique subsaharienne. ▪ Réduction du fossé de 75% entre la recherche et le marché pour convertir les inventions en produits. 					
RÉSULTATS (intermédiaires)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mobilisation de 600 milliards de francs CFA au 31 décembre 2027. ▪ Investissements publics dans la R&I d'au moins 1% du PIB en 2027. ▪ Investissements privés (entreprises et organismes à but non lucratif) dans la R&I à hauteur de 2% du PIB en 2027. 					
RÉSULTATS (à court terme)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Au moins 25% des projets de R&I sont portés par des femmes au 31 décembre 2025. ▪ Au moins 25% des projets de R&I voient l'implication du secteur privé au 31 décembre 2025. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Au moins cinq (5) grandes annonces dans la R&I dans chaque secteur prioritaire. ▪ Au moins dix (10) projets d'infrastructures vertes. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aboutissement de 25% des produits de la R&I en une valeur commerciale quelconque. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Au moins cinquante (50) brevets au 31 décembre 2025. ▪ Cent (100) startups innovantes au 31 décembre 2025. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cinq (5) observatoires fonctionnels avec des indicateurs identifiés. ▪ One Health : Santé humaine et animale <ul style="list-style-type: none"> - ANA : Agriculture, Nutrition, Alimentation - 4E : Eau, Energie, Environnement, Espace - SEDD : Sociétés, Économie, Droit, Développement - STII : Sciences, Technologies, Ingénierie, Innovation 	
AXES STRATÉGIQUES	Une gouvernance fédératrice et inclusive avec une organisation adaptée.	Un financement conséquent et adapté tout le long de la chaîne de valeur de la R&I.	Un capital humain dédié et inclusif, avec une expertise alignée aux priorités sectorielles.	La promotion d'un environnement facilitateur et impulseur.	Le numérique et le spatial comme mécanismes accélérateurs de la transformation économique	
LIGNES	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Instruire un Conseil National de la Recherche et de l'Innovation (CNRI). ▪ Revoir et renforcer la Direction Générale de la Recherche et de l'Innovation (DGRI). ▪ Mettre en place l'Observatoire National de la Recherche et de l'Innovation (ONRI). ▪ Promulguer une loi d'orientation de la R&I. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Créer un Fonds National de la Recherche et de l'Innovation. ▪ Mettre en place un cadre organisationnel et de gouvernance pour le FNRI. ▪ Créer des sous-fonds destinés au financement systémique de la R&I. ▪ Développer une stratégie de mobilisation des ressources et organiser un road-show international. ▪ Mettre en place un système de collecte de l'information financière sur les fonds mobilisés pour la R&I. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer le programme des études préscolaires et primaires. ▪ Promouvoir les séries scientifiques au secondaire. ▪ Renforcer la collaboration entre le secteur privé et les universités. ▪ Valoriser la carrière des personnels d'enseignement et de recherche. ▪ Favoriser l'inclusion des femmes. ▪ Lancer l'Université Virtuelle de la Diaspora Africaine. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer et animer une marketplace de la R&I. ▪ Lancer la Start-up Act à travers la signature de décrets d'application. ▪ Moderniser la loi sur la propriété intellectuelle. ▪ Installer des infrastructures et des équipements dédiés pour renforcer les laboratoires. ▪ Organiser le Salon de l'Innovation et de la Recherche en Afrique. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Créer des villes numériques, durables et intelligentes. ▪ Construire des parcs numériques pour attirer les entreprises internationales. ▪ Promouvoir la R&I comme facteur de progrès technique. ▪ Poursuivre le programme spatial sénégalais. ▪ Créer une plateforme pour des solutions innovantes pour l'e-gouvernement. 	

GOUVERNANCE DE LA R&I



*Comités statutaires

- Légende**
- Santé humaine et animale
 - Agriculture, nutrition et alimentation
 - Eau, énergie, espace et environnement
 - Société, économie, éducation, droit et développement
 - Sciences technologiques, ingénierie et innovation
 - A déterminer
 - Lien de collaboration
 - Lien de tutelle
 - LMR** Laboratoire Mixtes de Recherche

PLAN D' ACTIONS A COURT TERME

AXES STRATEGIQUES	ACTIONS A MENER SUR LE COURT TERME
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rédiger et adopter une loi d'orientation de la R&I. ▪ Mettre à jour et promulguer le décret de constitution du CNRI en prenant en compte les nouvelles recommandations. ▪ Restructurer en trois directions (au lieu de quatre) la DGRI et la doter de moyens humains, financiers et techniques, pour lui permettre de pleinement jouer son rôle de coordonnateur de la Stratégie ; et ne pas créer, ni favoriser l'institution d'Administrations parallèles ayant les mêmes missions et objectifs dévolus à la DGRI, afin de mieux coordonner et mutualiser les actions et initiatives de la R&I. ▪ Mettre en place l'ONRI et sélectionner les comités administratifs des observatoires sectoriels. ▪ Identifier les noms définitifs des premiers instituts nationaux.
Financement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Approuver le projet de décret portant création du Fonds National de la Recherche et de l'Innovation. ▪ Créer le FNRI et mettre en place le cadre organisationnel. ▪ Activer des sources de financement du FNRI telles que le budget de transfert de l'État, les contributions du secteur économique, industriel, pétrolier et minier, la contribution forfaitaire à la charge des employeurs (CFCE) et la redevance d'utilisation des télécommunications (RUTEL).
Capital Humain	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Introduire les foires aux sciences au programme de l'école primaire en collaboration avec l'enseignement supérieur. ▪ Organiser des évènements en anglais dans les écoles primaires. ▪ Créer un comité interministériel pour la collaboration des ministères en charge de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la R&I, de la formation, et de l'insertion professionnelle. ▪ Allouer une partie importante des bourses d'excellences à la promotion des STEM avec 50% de ces bourses attribuées à des femmes. ▪ Organiser un forum métier annuel au sein des universités. ▪ Conceptualiser un programme de formation à l'entrepreneuriat pour les scientifiques. ▪ Signer des partenariats entre les universités et des incubateurs privés. ▪ Rédiger et promulguer un décret pour le statut des personnels d'enseignement et de recherche. ▪ Concrétiser le partenariat entre les CRE et les ENO des UVS. ▪ Rédiger un projet de décret pour la création de l'Université Virtuelle de la Diaspora Africaine.
Promotion d'un Environnement facilitateur et impulseur	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer une note conceptuelle et un budget détaillé pour la mise en place de la marketplace. ▪ Affiner la cartographie des acteurs et des projets dans la R&I, et l'intégrer dans une base de données.

AXES STRATEGIQUES	ACTIONS A MENER SUR LE COURT TERME
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer un mapping des opportunités de partenariat et de financement en lien avec la stratégie de mobilisation de ressources. ▪ Identifier les ressources et l'organisation nécessaires pour la gestion et la maintenance de la marketplace. ▪ Développer des termes de référence pour l'élaboration de la plateforme technologique, et lancer un appel d'offre pour sa mise en place. ▪ Rédiger et promulguer un décret pour moderniser de la loi portant sur la propriété intellectuelle. ▪ Signer les décrets d'application pour le lancement effectif de la Startup Act. ▪ Mettre en place une nouvelle plateforme en ligne pour l'obtention de titres de protection d'actifs de propriété intellectuelle. ▪ Conceptualiser une maquette mettant à jour le projet de la Cité du Savoir. ▪ Lancer l'organisation du Salon de l'Innovation et de la Recherche en Afrique pour l'année 2023.
Numérique et Spatial	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier les domaines numériques à haut potentiel pour le Sénégal. ▪ Renforcer les parcs scientifiques et technologiques fonctionnels en partenariat avec le secteur privé. ▪ Mettre en place des centres d'appui à l'innovation des entreprises dans les institutions d'enseignement supérieur et de recherche. ▪ Dans le cadre du projet collaboratif avec le ministère de l'économie numérique, créer des ponts (rôle du CNRI). ▪ Poursuivre le développement du programme spatial sénégalais.